

**PRESENTS** : MM. AMIENS Maire, COURT, Mme REGALDI, MM. BRUNIAUX, MOLIN Adjoints, M. PIERRE, Mmes CHATEAU, VUILLEMIN, M. ACCARD-GUILLOIS, Mme LOMBARD, MM. GUILLAUMOT, JEANNEY, Mmes FOURNIER, ROLET, M. BERNARD, Mme PERRARD, M. MOREL, Mme DE ZAN.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme BARBIER pouvoir à Mme REGALDI  
M. FRANCONY pouvoir à Mme VUILLEMIN  
Mme ALIBERT pouvoir à Mme CHATEAU  
Mme DESVIGNES RIBEIRO pouvoir à M. JEANNEY  
Mme RAMBOZ pouvoir à M. COURT

**ABSENTS** : Mme PINGAT CHANEY, MM. HIRSINGER, MULIN, SERVOLLE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ROLET Jessica

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2018.

M. MOREL Jean-Claude s'étonne que la remarque qu'il avait faite à propos des avenants au marché de construction de la gendarmerie ne figure pas dans le compte-rendu. Il avait posé la question de savoir comment les entreprises justifiaient ces coûts supplémentaires, conséquents, alors qu'elles avaient été choisies lors des commissions d'appels d'offres et d'ouverture des plis sur notamment des critères de prix.

Il se demandait quel crédit pouvait dès lors être apporté aux dossiers présentés par les cabinets d'architectes et les entreprises en « compétition » pour obtenir les marchés, si une fois choisies, elles ne respectaient pas les clauses du contrat initial. Il ajoutait que les avenants étaient toujours présentés à la hausse et jamais à la baisse.

Aucune autre observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté.

On passe à l'ordre du jour.

- 1) Rapport et débat d'orientations budgétaires,
- 2) Engagement des crédits d'investissement avant vote du budget primitif,
- 3) Destination des coupes 2019,
- 4) Transfert obligatoire de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- 5) Tarif de location gymnase,
- 6) Résolution AMF,
- 7) Demandes de dégrèvement de surtaxe assainissement suite à fuite d'eau,
- 8) Transfert de personnel de la Commune d'Arbois à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura pour l'exercice de la compétence école de musique,
- 9) Déploiement réseau à très haut débit,
- 10) Adhésion aux dispositifs conseils en énergie partagés et certificat d'économie d'énergie du SIDEC du Jura,
- 11) Demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau : accès pôle de secours,
- 12) Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec le Département du Jura dans le cadre des travaux de protection de falaises sur la RD 469,
- 13) Délégation de maîtrise d'ouvrage : schéma directeur eaux usées et eaux pluviales,
- 14) Compte-rendu de la commission culture,
- 15) Communications.

\*\_\*\_\*

**1 - RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Sur la base du rapport établi, le conseil municipal est invité à débattre des orientations budgétaires.  
M. COURT Jean-Jacques, rapporteur,

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la Commune est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

La loi 2015-991 du 07 août 2015 dite « Loi Notre » a modifié les modalités de présentation du rapport. Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels engagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement prévu par l'article L 2121.8. Il est pris acte du débat par une délibération spécifique.

Parallèlement, les modifications suivantes ont été apportées :

- Les informations figurant dans le rapport d'orientations budgétaires doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la Commune.
- Le rapport d'orientations budgétaires doit être transmis au représentant de l'Etat dans le Département ainsi qu'au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Communauté de Communes) dont la Commune est adhérente.

### Le contexte national

Le taux de croissance 2018 est de 1,5 % après 2,3 % en 2017. Pour 2019, l'acquis de croissance pour le premier semestre s'élèverait à 1 %. L'INSEE envisage une perspective de croissance 2019 à 1,3 %, même si la Banque de France est plus optimiste à 1,7 %. Pour sa part, pour intégrer les 10 Milliards de nouvelles mesures consécutives au dernier mouvement social, le Gouvernement mise sur un déficit de 3,2 %, après 2,7 % en 2018 et sur une hypothèse de croissance de 1,7 %.

La dette publique se stabilise à 98,6 % du PIB. La nouvelle hausse de l'endettement des Administrations Publiques Centrales (APUC) de 1,1 point contribue à l'endettement malgré la baisse de 0,4 % de la dette des Administrations Publiques Locales (APUL) et celle de -0,8 % des Administrations de Sécurité Sociale (ASSO).

L'inflation 2019 resterait limitée après une remontée en 2018 sous l'effet de la forte augmentation des prix de l'énergie et du tabac.

Dans ce contexte, la France pourrait rencontrer des difficultés à atteindre ses objectifs de redressement des comptes publics et de réduction du déficit public fixés par la loi de programmation des finances publiques, difficultés amplifiées par les événements de la fin d'année 2018 et qui se prolongent sur ce début 2019.

### La loi de Finances 2019

La loi de finances de 2019 confirme la trajectoire fixée par le Gouvernement, dans la loi de programmation des finances publiques. Le principe de la contractualisation avec les grandes Communes ne semble plus d'actualité et n'est donc plus obligatoire. En 2018, l'objectif d'évolution serait respecté. Mais, en 2019, l'évolution repart à la hausse. La Commune d'Arbois qui n'est pas atteinte par cette mesure, essaiera, dans sa recherche d'économies, de respecter le taux fixé par le Gouvernement en 2018, soit 1,2 %.

Les dotations de l'Etat envers les Collectivités n'ont pas baissé en volume global en 2018. En 2019, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est confirmé en volume global (26,9 M €). Mais, la hausse de la péréquation de la Dotation de Solidarité Urbaine (+ 0,9 M €), la hausse de Dotation de Solidarité Rurale (+ 0,9 M €), la hausse de la DGF des EPCI (+ 37 M €), la création d'une dotation "Natura 2000", ne seront pas abondées par l'Etat, mais, écartées sur la DGF des Communes et des EPCI. Une adaptation de la DGF sera mise en place pour les Communes touristiques de moins de 3 500 h. La Commune d'Arbois ne semble pas concernée par la Dotation Natura 2000 et par la Dotation Touristique.

Le seuil du prélèvement du FPIC sera porté à 14 % (au lieu de 13,5 %) des ressources fiscales agrégées. La péréquation sera faite au niveau de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura.

### Le contexte local.

Les dernières statistiques de l'INSEE ont donné une population de la Ville d'Arbois en baisse. La population légale au 1er janvier 2019 est de 3 561 h dont 3 350 h pour la population municipale et 211 personnes comptées à part. La population municipale en vigueur au 1er janvier 2016 était de 3 407 h. La population comptée à part permet à la Commune d'Arbois de rester au-dessus du seuil de 3 500 h. Pour information, d'après la liste électorale, la population arboisienne de plus de 60 ans avoisine 1 200 personnes dont 480 de plus de 75 ans.

La Commune a, depuis plusieurs années, engagé une recherche d'économies qui s'est notamment traduite par une diminution des effectifs et par une contention de la dette. Cette recherche d'économies s'est doublée d'une diminution des dépenses de fonctionnement.

Les budgets 2019 et suivants seront impactés par les transferts à la Communauté de Communes, de la Maison des Services au Public, de l'Ecole de Musique (2018) et des équipements sportifs (2020). De plus, la Communauté de Communes récupérera la taxe de séjour. Ces transferts ne seront pas sans incidence, sur le volume et sur l'équilibre du budget, selon les négociations effectuées dans le cadre de ces transferts.

Le mécanisme de "suppression" de la taxe d'habitation se poursuit. En 2018, la Commune a été compensée du montant de la taxe d'habitation. Pour 2019, la compensation ne devrait pas être effectuée en totalité, le montant de la compensation restant figé au montant de 2017.

### La situation financière de la Ville d'Arbois

Pour faire face à la baisse des dotations engagées depuis 2013 et pour tenir ses engagements de 2008 renouvelés en 2014, la Municipalité en place de la Commune d'Arbois s'est donnée pour objectifs, de réduire ses charges de fonctionnement, de ne pas augmenter la fiscalité et de contenir la dette. L'examen de l'évolution des charges de fonctionnement, de la dette et de la fiscalité traduit cette volonté.

### Les dépenses de fonctionnement

Cpte	NATURE	2014	2015	2016	2017	2018
011	Charges générales	938 338,86	853 718,48	863 634,11	848 870,76	910 285,58
012	Charges de personnel	1 538 883,80	1 563 057,08	1 557 167,21	1 547 457,05	1 541 694,90
65	Charges courantes	868 274,87	858 115,43	859 603,66	465 722,87	401 823,93
014	Reversement FPIC	73 076,00	113 245,00	237 074,00	42 771,00	4 941,00
<b>S/T</b>	<b>Charges courantes</b>	<b>3 415 573,53</b>	<b>3 388 135,99</b>	<b>3 517 478,98</b>	<b>2 904 821,68</b>	<b>2 858 745,41</b>
66	Charges financières	140 735,54	125 030,66	116 732,69	119 787,83	91 069,49
67	Charges exceptionnelles	173 201,77	187 647,19	162 914,73	230 903,57	131 244,32
68	Dotations amortissement	406 035,74	217 181,03	346 479,10	275 093,41	252 790,08
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 135 546,58</b>	<b>3 917 994,87</b>	<b>4 143 605,50</b>	<b>3 530 606,49</b>	<b>3 333 849,30</b>

Les charges courantes de la Ville ont diminué de 4,41 %. Cette diminution provient du chapitre 65 « charges courantes » et de la diminution de la participation de la Commune au redressement des finances publiques à travers le Fonds de péréquation (FPIC).

Les charges à caractère général qui représentent le fonctionnement de la Commune, s'élèvent à 910 285 €. Ce montant est inférieur aux prévisions du budget primitif (924 340 €). Ces charges peuvent être classées de la manière suivante : les dépenses liées aux fluides (310 000 €), les dépenses résultant des travaux effectués en régie (30 000 €), les frais d'organisation des expositions (qui sont des dépenses occasionnelles 40 000 €) et les dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement de la Commune (530 000 €).

Les dépenses de fluides ont progressé de 13,50 % par rapport à 2017. Cette augmentation a suivi l'inflation des cours de l'année 2018, mais peut, également, être due à la date de livraison du fioul et des carburants.

Les travaux en régie sont effectués par les agents des services municipaux. Leurs montants, ainsi que les frais des personnels, ont vocation à être transférés en section d'investissement pour être inscrits à l'actif de la Commune. Une recette d'ordre est constatée neutralisant ainsi les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses relatives aux frais occasionnés par les deux expositions Pointelin et Pasteur sont en partie couvertes par des subventions (34 000 €) ce qui ramène le reste à charge de la Commune à hauteur de 7 000 €.

Deux autres dépenses exceptionnelles ont été inscrites en charges générales : l'assurance dommage-ouvrage consécutives aux travaux de la gendarmerie (29 500 €) et le reversement de taxes d'aménagement (31 000€) suite à des dégrèvements de cette taxe en raison d'annulation de permis de construire. Le montant des dépenses récurrentes peut-être ramené à 470 000 €.

En tenant compte des dépenses exceptionnelles figurant sur le chapitre et de l'envolée des prix des fluides, la demande de la Municipalité, dans sa lettre de cadrage, de respecter l'augmentation des budgets des Collectivités locales à 2 %, fixée par le Gouvernement à laquelle la Commune s'est associée, a été suivie par les services.

M. COURT Jean-Jacques en profite pour remercier à cette occasion l'ensemble des services municipaux.

Les frais de personnel dépassent les prévisions du budget primitif (+ 41 694 €). Celles-ci ont été difficiles à estimer compte-tenu des fluctuations des agents (départs en retraite remplacés en partie par des CDI, congés de maladie, suppression des contrats aidés nécessitant la signature de CDD et revalorisation de la carrière de certains

agents). Toutefois, en tenant compte des remboursements de rémunération de personnel (85 000 €), la masse salariale nette reste inférieure aux prévisions du budget primitif.

La diminution des dépenses du chapitre autres charges courantes est due au besoin moindre des frais sollicités par le SIVOS et également, à une diminution des subventions attribuées aux associations consécutive principalement au remboursement des fluides à la MJC.

### Les recettes de fonctionnement

Cpte	NATURE	2014	2015	2016	2017	2018
013	Atténuation de charges	65 894,88	84 950,22	78 933,74	83 175,08	85 833,40
70	Produit des services	112 063,98	115 533,96	121 722,69	119 263,98	157 090,49
73	Impôts et taxes	3 121 341,83	3 116 941,74	3 136 380,31	2 829 185,77	2 903 298,08
74	Dotations. Participations	1 137 022,45	1 084 289,12	995 793,15	923 704,24	907 721,60
75	Produits gestion courante	75 308,50	77 369,08	96 444,55	99 223,16	100 884,76
76	Produits financiers	43,62	75,44	73,92	69,49	68,43
S/T	<b>Recettes courantes</b>	<b>4 511 675,75</b>	<b>4 479 159,86</b>	<b>4 429 348,36</b>	<b>4 054 621,72</b>	<b>4 154 896,76</b>
77	Produits exceptionnels	212 843,49	15 011,70	85 842,87	86 750,02	31 763,09
042	Opération d'ordre	8 196,76	49 708,93	124 718,21	70 037,63	38 193,42
002	Excédent reporté	316 087,38	777 811,40	454 964,00	486 820,34	708 653,85
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 048 802,29</b>	<b>5 321 691,89</b>	<b>5 094 873,44</b>	<b>4 698 229,71</b>	<b>4 933 507,12</b>

Les recettes courantes de la Commune ont augmenté de 2,5 % par rapport à 2017. Seul, le chapitre 74 Dotations et Participations est en diminution suite au nouveau mode de comptabilisation de la participation de la Commune au redressement des finances publiques (- 40 741 €). Heureusement, la baisse de la DGF a été compensée par une augmentation de la dotation de solidarité.

Les produits des services ont progressé de 38 000 €, hausse provenant pour partie, des recettes de l'école de musique, et, essentiellement, des remboursements par diverses Collectivités. Les activités des musées sont également en progression.

La taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 24 000 €) additionnée aux produits des impôts locaux (+ 44 000 €) ont permis au chapitre 73 de progresser de 2,6 %.

Par rapport à 2014, les produits des recettes courantes ont baissé de 8,58 % en raison de la disparition de la taxe des ordures ménagères (- 260 000 €) et surtout de la baisse des dotations et participations (- 230 000 €).

### La dette de la Ville d'Arbois

Au 31/12/2018, la dette de la ville d'Arbois présente un encours cumulé de 6 032 350 €. La situation de la dette de la Ville est saine. La quasi-totalité des emprunts est classé en 1, selon la charte Gisser et ne sont pas toxiques.

La Ville d'Arbois a fait le choix de sécuriser au maximum sa dette en négociant ses emprunts à des taux fixes.

BUDGET	EXERCICE	ENCOURS	ANNUITES	CAPITAL	INTERETS
Budget principal	31/12/2018	4 542 805,51	667 969,49	573 048,11	94 921,38
Assainissement	31/12/2018	1 358 340,65	175 583,72	144 552,99	31 030,73
Camping	31/12/2018	131 203,90	35 258,67	31 388,15	3 870,52
Dette consolidée	31/12/2018	6 032 350,06	878 811,88	748 989,25	129 822,63

Le stock d'emprunt du budget principal est composé de 13 emprunts. L'annuité s'élève à 667 969 €. Trois emprunts arriveront à échéance en 2020 et deux emprunts en 2021, pour une baisse totale d'annuité de 213 000 €.

L'encours de la dette sera ramené à la somme à 2 909 286 € et l'annuité 2022 à 453 981 €, permettant ainsi de contracter des emprunts nouveaux en 2019, 2020 et 2021, si le niveau d'épargne l'autorise. Il faut aussi rappeler qu'un emprunt de 2 000 000 € a été réalisé pour la construction de la gendarmerie et que la location va pratiquement couvrir l'annuité.

L'assainissement présente un encours de 1 358 340 € au 31/12/2018 pour une annuité 2019 de 175 583 €. Neuf emprunts sont répertoriés. Quatre emprunts seront soldés en 2020 et 2022, baissant l'annuité de 40 000 €. Il est signalé que les emprunts réalisés pour le réaménagement de la station d'épuration arrivent à échéance en 2022, conduisant à une baisse d'annuité de 40 000 €.

Un seul emprunt a été comptabilisé au budget Camping et arrive à son terme en 2022, pour une annuité de 35 244 €.

Encours consolidé de la dette au 31/12/2007	Ville	5 283 003
	Assainissement	1 224 867
Encours consolidé de la dette au 31/12/2020	Ville	3 400 458
	Assainissement	1 065 417
	Camping	35 258
Encours consolidé de la dette au 31/12/2021	Ville	2 909 286
	Assainissement	928 139
	Camping	35 258
Encours consolidé de la dette au 31/12/2022	Ville	2 507 325
	Assainissement	791 090
	Camping	35 258

### La fiscalité de la Ville d'Arbois

Depuis 2008, les taux de la Commune ont été augmentés une seule fois en 2015.

#### Evolution des bases d'imposition 2014/2018

EXERCICE	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	4 250 989	4 459 959	4 395 353	4 429 041	4 597 071
Taxe foncière bâtie	4 710 791	4 495 773	4 528 577	4 580 719	4 691 306
Taxe foncière non bâtie	435 580	441 658	445 993	440 544	440 544

#### Evolution du produit fiscal 2014/2018

EXERCICE	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	514 370	554 415	547 661	551 859	562 683
Taxe foncière bâtie	1 096 201	1 097 637	1 085 500	1 098 061	1 109 055
Taxe foncière non bâtie	134 074	139 696	141 068	139 344	140 952
Taxe logement vacant					20 555

#### Evolution des taux d'impositions 2014/2018

EXERCICE	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	12,10 %	12,46 %	12,46 %	12,46 %	12,46 %
Taxe foncière bâtie	23,27 %	23,97 %	23,97 %	23,97 %	23,97 %
Taxe foncière non bâtie	30,71 %	31,63 %	31,63 %	31,63 %	31,63 %

5 529 000 € ont été prélevés sur le territoire de la Ville d'Arbois, 1 833 245 € pour la Commune d'Arbois, 1 721 833 € pour la Communauté de Communes, 1 401 421 € pour le Département et 572 983 € pour la Région. La Communauté de Communes ayant adopté le principe de la taxe professionnelle unique, la Commune ne bénéficie pas de la taxe professionnelle. La taxe d'ordures ménagères (261 464 €) est perçue par la Communauté de Communes qui, depuis 2017, a la compétence.

Les taux d'imposition de la Commune n'ont pas varié : Taxe d'habitation (12,46 %) Taxe foncière sur les propriétés bâties (23,97 %) Taxe foncière sur les propriétés non bâties (31,63 %). La taxe d'habitation sur les logements vacants a concerné 96 locaux pour un montant de 20 555 €.

Les bases d'imposition n'ont guère évolué. Cette évolution est essentiellement due à l'impulsion donnée par l'état sur l'augmentation des bases locatives. Un manque de dynamisme est constaté. La construction des entreprises à la zone d'activités de l'Ethole n'a pas encore produit son effet.

Pour 2019, l'Etat, dans sa loi de finances 2019, a fixé l'évolution des bases locatives à 2,17 %. Cela générera une recette supplémentaire d'environ 35 000 € pour la Commune.

La redevance ou la taxe incitative d'ordures ménagères ne sera mise en place qu'à partir de 2022. Une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes sera inéluctable. Le taux actuel de la taxe d'ordures ménagères est de 7,04 %.

### Les investissements

La commune d'Arbois a dépensé le montant de 2 194 847 € pour ses investissements dont 582 500 € au titre du remboursement du capital des emprunts. Les principaux investissements concernent les travaux de construction de la gendarmerie (1 147 149 €), les travaux de voirie (177 252 €), les travaux de réseau électrique (33 808 €) d'acquisition de matériels (98 000 €).

Ces travaux ont été financés par les excédents reportés, par le FCTVA et la taxe d'aménagement (183 500 €), les amortissements (252 800 €) par la DETR pour la gendarmerie (360 000 €) de subventions pour l'orgue et divers travaux (80 000 €). Aucun emprunt n'a été comptabilisé en 2018.

M. ACCARD-GUILLOIS Cyril pense que la Commune doit se poser la question de s'endetter maintenant où les taux d'intérêt sont encore faibles, car ceux-ci vont probablement augmenter dans les années qui arrivent.

M. COURT Jean-Jacques répond que l'emprunt réalisé notamment pour la gendarmerie a été fait en avance, justement à un moment où les taux étaient très bas. Ceci explique le montant actuel important de trésorerie.

### Les budgets annexes

#### ASSAINISSEMENT

Le budget Assainissement présente une section de fonctionnement de l'exercice 2018 en excédent, compte-tenu du report des exercices antérieurs, de 464 340 €. Les recettes de la redevance d'assainissement et la prime de l'agence de bassin ont été supérieures aux prévisions (+ 37 000 €). En dépenses, les études sur les bassins versants n'ont pas été finalisées en 2018 et seront payées en 2019.

306 000 € de travaux d'investissement ont été réalisés sur différents programmes d'assainissement dont les principaux concernent le canal de Faramand (220 000 €) et un bac de rétention à la piscine (52 000 €).

Compte-tenu des recettes (encaissement d'un emprunt de 200 000 €, du remboursement de la TVA 50 256 € et du report de l'exercice précédent 247 206 €), la section d'investissement est aussi en excédent pour un montant de 171 777 € permettant de financer les restes à réaliser reportés sur l'exercice 2019 (fin des travaux sur le Canal de Faramand, engagement des études au Lotissement du Chardonnay... ) qui représentent un total de 90 200 €.

En 2019, 407 000 € de travaux seront inscrits au budget d'investissement. Les frais du Schéma directeur d'assainissement (105 000 €), les travaux de la Place Notre Dame (82 300 €), de la rue Chevrière (164 100 €) et divers travaux (66 000 €) viennent s'ajouter aux restes à réaliser 2018 (90 200 €) pour un total de 497 600 €.

Ces travaux seront financés par le remboursement de la TVA et par les reports des exercices précédents. Aucun emprunt n'a été inscrit. Le ratio de la capacité de désendettement était de 6,94 au 1/01/2018, a été porté à 9,14 au 1/01/2019. Il est nécessaire de faire une pause dans l'appel à l'emprunt pour 2019 et 2020 pour ne pas mettre à mal la possibilité de remboursement de la dette sans augmentation de la taxe d'assainissement.

Ainsi, seuls, les frais d'étude des travaux du lotissement du Chardonnay seront inscrits au budget 2019. Les travaux consécutifs à cette étude, seront inscrits au budget 2020.

#### FORÊT

Le budget Forêt 2018 présente un résultat excédentaire de 227 170 € en fonctionnement et un déficit de 7 069 € en investissement. Compte-tenu des reports des exercices antérieurs et des restes à réaliser, le résultat global s'élève à 1 013 820 €.

Il doit être rappelé qu'une somme de 400 000 € avait mise en réserve pour financer le Rond-Point. Par ailleurs, un montant de 400 000 € devait être reversé au budget de fonctionnement de la Ville. Compte-tenu des résultats du budget principal, ce reversement n'a pas été effectué.

Les recettes prévisionnelles déterminées par les services de l'ONF sont fixées à 250 000 € permettant un résultat prévisionnel de 150 000 €. Un abondement du budget principal de 450 000 € sera prévu au budget primitif 2019 de la Ville par prélèvement du budget bois.

#### PISCINE

Les dépenses supportées pour faire fonctionner la piscine, s'élèvent à 129 490 € (59 350 € de charges générales, 59 358 € de frais de personnel et 5 779 € de dotations aux amortissements).

Les entrées piscine (65 813 €) sont supérieures à celles de 2017 et de 2016.

Un déficit de 57 927 € est établi et la subvention du budget principal permet d'équilibrer le budget Piscine.

Les prévisions budgétaires 2019 sont basées sur un montant d'entrées de 60 000 € et des travaux de réalisation d'une patageoire à hauteur de 89 000 € et d'acquisition de matériels (parasols et bains de soleil) pour 11 000 €. Le

financement est prévu par un emprunt de 75 000 €. Une subvention du budget principal de 98 000 € équilibre le budget Piscine.

Mme DE ZAN Anne demande s'il s'agit de refaire une pataugeoire au même endroit que l'actuelle.

M. AMIENS Bernard indique que les prévisions budgétaires 2019 n'en sont qu'au stade de réflexions à ce jour. Il se dit très réservé sur des investissements qui seraient à réaliser sur des biens qui vont être transférés à la Communauté de Communes. La Commune d'Arbois devrait ainsi payer les investissements une première fois, mais par le mécanisme de la charge de l'amortissement qui serait versée par la Commune à la Communauté de Communes. Arbois paierait les investissements en quelques sortes une seconde fois.

### CAMPING

La gestion du camping fait l'objet d'un contrat de Délégation du Service Public. La Commune règle les taxes foncières et le montant de l'annuité de l'emprunt. Le délégataire doit rembourser le montant des taxes foncières, doit verser à la Commune le produit de la taxe de séjour (qui sera reversée à partir de 2019 à l'établissement public du tourisme dépendant de la Communauté de Communes), une participation sur le chiffre d'affaires et reverser les entrées à la piscine des campeurs. Le budget du camping est déficitaire. Le déficit est comblé par une subvention de 29 657 € du budget principal. Une provision est inscrite au budget pour faire face au non-paiement par le délégataire de ses dettes à l'encontre de la Ville.

### L'épargne de la Ville d'Arbois

Avant tout projet d'investissement et assurer son financement, les Collectivités doivent calculer leur marge d'autofinancement en tenant compte du remboursement des annuités d'emprunt. L'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette sont les données permettant d'apprécier l'autofinancement possible. Le ratio de capacité de désendettement est un autre moyen d'appréciation de la gestion financière de la Commune.

L'épargne de gestion est l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts des emprunts. Ce montant permet de couvrir les remboursements d'emprunt et le surplus, de financer des dépenses d'équipement.

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (épargne brute de gestion) diminué du montant des intérêts des emprunts. L'épargne brute correspond au flux dégagé par la Collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette en capital et pour investir.

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette ou à l'épargne brute après remboursement de la dette en capital. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

	2016	2017	2017	2018	2018
Fonctionnement	CA	BP	CA	BP	CA
Chapitre 013	78 933,74	69 250	83 175,08	91 350	85 833,40
Chapitre 70	121 722,69	102 450	119 263,98	121 600	157 090,49
Chapitre 73	3 136 380,31	2 715 550	2 829 185,77	2 734 850	2 903 298,08
Chapitre 74	995 793,15	856 100	923 704,24	1 008 900	907 721,60
Chapitre 75	96 444,65	391 750	99 223,16	496 400	100 884 76
Chapitre 76	73,92	50	69,49	50	68,43
Chapitre 77	85 842,87	116 500	86 750,02	24 500	31 763,09
Total des recettes réelles A	4 515 191,33	4 251 650	4 141 371,74	4 447 650	4 186 659,85

Chapitre 014	237 074,00	198 000	42 771,00	5 000	4 941,00
Chapitre 011	863 634,11	1 066 650	848 870,76	1 049 340	910 285,58
Chapitre 012	1 557 167,21	1 565 000	1 547 457,05	1 580 000	1 541 694,90
Chapitre 65	859 603,66	505 050	465 722,87	443 800	401 823,93
Chapitre 67	162 914,73	301 800	229 566,57	188 350	131 244,32
Dépenses courantes B	3 680 393,71	3 636 100	3 131 882,25	3 266 490	2 989 989,73
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	834 797,08	615 550	1 009 489,49	1 181 160	1 196 670,12

Chapitre 66 (C)	116 732,69	123 900	119 787,83	95 110	91 069,49
Total des dépenses réelles D = (B+C)	3 797 126,40	3 760 000	3 254 176,08	3 361 600	3 081 059,22
<b>EPARGNE BRUTE (A-D)</b>	718 064,93	491 250	887 195,66	1 086 050	1 105 600,63
<b>Epargne brute</b>	718 064,93	491 250	887 195,66	1 086 050	1 105 600,63
<b>Chapitre 16 Capital</b>	542 763,47	502 000	498 341,44	587 000	582 500,49
<b>EPARGNE NETTE (E)</b>	175 301,26	<b>- 10 750</b>	388 854,22	499 050	523 100,14

Ratio de taux d'Epargne brute 2018	26,41 %
Ratio de taux d'épargne brute 2017	21,42 %
Ratio de taux d'épargne brute 2016	18,91 %
Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement	

	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette au 1er janvier	3 316 058	3 623 295	5 124 952	4 542 805
Ratio de capacité de désendettement	4,61	4,08	4,77	3,69
Encours de la dette/Epargne brute				

Les taux d'épargne brute, issus des comptes administratifs, ont évolué de 40 % en 2018 par rapport à 2016. L'un des motifs de cette progression est le nouveau mode de calcul du FPIC, depuis la fusion des Communautés de Communes.

M. AMIENS Bernard intervient.

Il remercie M. COURT Jean-Jacques qui a présenté une analyse remarquable et très documentée, des éléments comptables qui doivent permettre de débattre des futurs choix budgétaires pour 2019 et les années suivantes. Il le remercie pour la qualité de son travail, la rigueur de ses analyses comptables et son investissement, ainsi que son équipe : M. GUDEFIN et sa collaboratrice Mme TASSY Lydie.

Il associe également à cette gestion rigoureuse des ressources : Mmes PROST et SCHOUWEY et M. CARREAU, le nouveau directeur des services techniques.

Tenir sans dérives, les finances d'une Collectivité Territoriale dans un contexte de forte baisse des ressources n'est pas chose simple. C'est une gageure paradoxale pour la Commune, puisque depuis une bonne dizaine d'années, elle doit faire face à des besoins toujours plus pressants et plus nombreux, avec des recettes en baisse de 30 %.

Les économistes pourraient dire que les Communes sont en récession. Mais la réalité est plus complexe qu'une simple baisse des moyens que l'Etat accorde. Il est demandé de rationaliser l'emploi des ressources, donc de mieux utiliser l'argent public, mais surtout d'accompagner la redistribution des rôles et des financements entre les Collectivités Territoriales et l'Etat.

La loi NOTRe redéfinit les compétences des Collectivités, ainsi les Communes doivent transférer une part importante de leurs historiques missions à la Communauté de Communes (les infrastructures sportives, l'école de musique, la Maison des Services A la Personne (pour information, 1 300 personnes ont été accueillies à Arbois en 2018 dont moins de la moitié sont des arboisiens)), et accepter parallèlement sans compensation, des charges que l'Etat ne veut plus assumer : (passeports, cartes d'identité, urbanisme...).

Pour assumer les missions restantes et continuer à s'inscrire dans une dynamique de progrès :

- la commune a été contrainte de réduire les charges communales de fonctionnement là où cela était le moins douloureux,
- d'étaler voir de supprimer certains des projets d'investissement,
- de contenir la masse salariale, en ne remplaçant pas en totalité les personnels qui sont partis en retraite.

Cette année 2019, qui est la dernière année complète du mandat, obligera également à faire des choix.

C'est le redoutable exercice d'équilibre annuel auquel les élus doivent s'astreindre.

M. AMIENS Bernard ajoute que l'année 2019 doit concrétiser les projets instruits, sans déroger à la politique de gestion tenue depuis maintenant 11 ans.

Il rappelle ce qui avait été annoncé lors de la campagne électorale de 2014 :

- poursuivre une gestion rigoureuse et efficace des ressources financières de la Commune,



- contenir l'endettement et la pression fiscale et rationaliser les dépenses,
- prendre en compte les disponibilités financières d'autofinancement et les capacités d'emprunt et de remboursement pour conduire la politique d'investissement.

Pour M. AMIENS Bernard, il n'y a rien de changé et il propose que la part communale d'impôts sur le foncier et la taxe d'habitation ne soit pas augmentée et que la dette soit maintenue au maximum à ce qu'elle était en 2008.

Il ajoute que le contexte est différent mais qu'il souhaite vivement tenir les engagements.

Pour permettre aux conseillers d'avoir un jugement avisé, M. COURT Jean-Jacques a présenté des informations précieuses qu'il a mises en perspective jusqu'en 2022. Il n'y a pas d'artifice ni de camouflage et malgré une conjoncture désastreuse pour les communes, les objectifs ont été tenus :

- depuis 2008 l'endettement a diminué, puisque l'encours de la dette qui était de 5 200 000 € en 2008 est à ce jour de 3 909 000 € (hors emprunts 2019),
- la mise en perspective des remboursements de la dette jusqu'en 2022 est située entre trois et cinq années (le seuil d'alerte est situé à 8 années pour les Communes qui sont comparables),
- actuellement la capacité d'autofinancement des investissements est d'environ 600 000 € après paiement de l'annuité de la dette,
- après les transferts de compétences en cours de négociation avec les élus de la Communauté de Communes, les projections font craindre une diminution de l'épargne nette (entre 100 000 € et 150 000 € annuel). Les transferts à 100 % mais surtout les amortissements afférents pénaliseront lourdement la Commune, si c'est le choix qui est retenu par les élus communautaires.

Cette projection intègre de nouveaux emprunts à réaliser pour 1,8 Millions d'Euros pour la caserne de pompiers et les projets d'aménagements urbains ; esplanade St Just et parc Sarret de Grozon...

A partir de 2020, l'endettement reviendra environ à la situation de 2008, soit environ 5 Millions d'Euros. Toutefois il faut aussi noter que les 2 Millions d'emprunt de la gendarmerie seront remboursés par une recette de location. Ces 2 Millions ne grèveront pas les finances communales.

M. AMIENS Bernard souhaite mettre en garde une fois de plus les élus : si les transferts des compétences se réalisent à 100 % de la charge actuelle de la Commune à laquelle il faudra ajouter les amortissements qui ne sont pas réalisés actuellement, la Commune perdra toute capacité à s'inscrire dans une dynamique de développement du territoire.

Cela d'autant que se posera aussi la question des matériels et personnels qui ne seront pas forcément transférés intégralement avec les compétences.

La capacité d'autofinancement des investissements sera alors mobilisée sur les seules charges de la Commune (entretien des bâtiments, voirie, matériel, mobilier...).

Sauf à emprunter, la Commune ne pourra plus soutenir le cofinancement de projets structurants tel que cela été le cas pour la salle de tennis, la salle omnisports et comme cela est nécessaire pour le rond-point notamment et pour le projet Pasteur. Les équilibres budgétaires obligeront donc la Commune à avoir recours à l'augmentation des impôts pour payer les annuités d'emprunts.

Ces perspectives d'assèchement financier des Communes condamnent à l'immobilisme en matière d'investissement. En effet, si la Commune ne dispose pas d'une épargne nette suffisante, elle ne pourra plus investir sauf à réenclencher le mécanisme : emprunt et augmentation de la fiscalité.

La politique de l'État issue de la loi NOTRe consiste à stimuler l'investissement public, louable ambition qui a des effets pervers. L'Etat réduit les dotations de financement des Collectivités Territoriales et compense ce manque de recettes pour les Communes par des aides à l'investissement avec des dotations ciblées sur des projets structurants (DETR). Mais pour bénéficier de ces dotations exceptionnelles il faut être en capacité de financer environ 60 % de l'investissement.

Dès lors que l'épargne nette sera extrêmement réduite, il ne sera pas possible de s'engager sur des cofinancements de projets structurants pour le territoire autrement qu'en ayant recours à l'emprunt.

Dès lors, c'est conduire les Communes à s'endetter ou tout simplement à ne plus investir. Il s'agit selon M. AMIENS Bernard d'une politique qui ne privilégiera que les Collectivités riches où celles qui accepteront de s'endetter et d'augmenter la pression fiscale sur ses habitants.

Il ajoute qu'il s'agit là de son inquiétude, elle n'est pas immédiate mais le risque est réel.

Pour la fin du mandat, il faut poursuivre le programme d'investissements engagé et avec engager les projets qui seront retenus par le Conseil Municipal.

*Arrivée de M. BERNARD Romain à 21 h 40.*

M. ACCARD-GUILLOIS Cyril souhaite que M. AMIENS Bernard rappelle les différents montages financiers liés aux transferts de compétences à la Communauté de Communes.

M. AMIENS Bernard indique que :

- soit la Communauté de Communes va chercher l'impôt équitablement sur le territoire pour financer ses nouvelles compétences, permettant ainsi aux Communes contraintes de transférer leurs compétences de diminuer d'autant la fiscalité sur ses habitants – M. AMIENS rappelle que c'est pour lui la solution la plus équitable.
- soit la Commune participe à 50 % sur les transferts et le reste est réparti équitablement sur le territoire, mais là encore, l'arboisien paiera plus que les autres habitants des autres Communes (les 50 % + l'impôt communautaire et ce, avec des bases d'imposition plus élevées à Arbois).
- soit c'est le choix de droit commun avec un transfert à 100 % des charges et avec le paiement des amortissements ; une solution totalement inacceptable pour les finances communales.
- une solution intermédiaire serait de ne pas répercuter sur les Communes l'amortissement qui n'est pas réalisé aujourd'hui.

A ce jour, les communes ne provisionnent pas financièrement le remplacement des biens alors qu'il leur sera demandé de payer à la communauté de communes une charge d'amortissement, ce qui est totalement injuste et ferait payer deux fois les équipements. Ce serait une charge supplémentaire qu'il faudra immanquablement couvrir par une augmentation de la pression fiscale. Les services coûteront dans cette hypothèse plus chers à la commune qu'actuellement ce qui est inacceptable selon M. AMIENS.

M. ACCARD-GUILLOIS Cyril pense peu probable que les petites Communes votent pour une augmentation des impôts de leurs habitants.

M. AMIENS Bernard répond que les élus pourraient avoir une posture d'élus responsables, mais que cela est difficile en période pré-électorale.

Mme VUILLEMIN Martine ajoute que la règle retenue ne sera pas forcément la même pour toutes les compétences transférées.

M. AMIENS Bernard répond que les sommes engagées selon les compétences sont loin d'être identiques (30 000 € pour la MSAP contre 120 000 € pour les équipements sportifs). C'est la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui proposera les choix à retenir, son travail est très important dans l'évaluation des coûts des charges mais les bourgs-centres y sont minoritaires.

M. AMIENS Bernard ajoute qu'il faut arriver à un compromis qui n'assassine pas les bourgs-centres et ne mette pas les habitants en confrontation.

M. COURT Jean-Jacques :

### LE BUDGET 2019

Le budget 2019 sera établi selon les indications suivantes :

- pas d'augmentation des taux des taxes, seule l'augmentation des valeurs locatives des bases d'imposition fixée par l'état (+ 2,17 %) sera répercutée,
- reversement du bois pour couvrir les fonds de concours Caserne de Pompiers et les frais d'étude du Rond-Point,
- maintien de la masse salariale au niveau de 2018,
- intégration dans les comptes à charges générales, de frais de personnel et de l'attribution de compensation, des incidences des transferts de la MSAP et de l'Ecole de musique.

Report de l'exercice précédent 779 746 €.

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL ET EPARGNE 2019

Chapitre 013	30 000	Chapitre 014	10 000
Chapitre 70	213 000	Chapitre 011	940 000
Chapitre 73	2 804 000	Chapitre 012	1 563 000
Chapitre 74	837 000	Chapitre 65	450 000
Chapitre 75	555 000	Chapitre 67	166 000
Chapitre 77	7 000		
<b>Recettes courantes</b>	<b>4 446 000</b>	<b>Dépenses courantes</b>	<b>3 129 000</b>
		<b>Epargne gestion</b>	<b>1 227 000</b>
		Frais financiers	90 000
		<b>Epargne brute</b>	<b>1 137 000</b>
		Chapitre 16 Capital	573 000

	<b>Epargne nette</b>	564 000
	002 Report excédent	779 746
	<b>Autofinancement</b>	<b>1 343 746</b>

Le budget 2019 présente des montants d'épargne légèrement supérieurs au budget 2018 et également, au résultat de la gestion 2018, permettant de dégager un meilleur autofinancement. Compte-tenu du report de l'excédent, 1 340 000 € peut être consacré au financement des investissements.

### LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<b><u>Administration générale</u></b>	<b>580 000</b>
Remboursement emprunt	573 100
Numérisation état civil	6 900
<b><u>Matériels</u></b>	<b>251 950</b>
Matériel services techniques	49 950
Véhicule Poids lourd	50 000
Autres acquisitions	138 000
Musées	14 000
<b><u>Réseaux</u></b>	<b>151 800</b>
Réseaux électriques	55 400
Extension EDF route de Lyon	74 100
Sécurité incendie	22 300
<b><u>Espaces urbains</u></b>	<b>1 177 900</b>
Aménagement espaces urbains	288 000
Travaux voirie	796 500
Etude Rond-Point (fonds de concours)	50 000
Terrains (acquisition et aménagements divers)	43 400
<b><u>Travaux Bâtiments</u></b>	<b>3 567 150</b>
Caserne de gendarmerie	2 517 450
Caserne Pompiers (fonds de concours)	255 000
Salle multi-usage (ex-auditorium)	400 000
Musée Sarret Grozon	30 500
Eglise dont rénovation du Carillon	233 200
Travaux divers	131 000

Les Travaux structurants seront financés ainsi :

<b><u>Gendarmerie</u></b>	
- Subvention de l'Etat	371 900
- DETR	839 000
<b><u>Auditorium</u></b>	
- FSIL	46 150
- DETR	80 950
- Région	66 100
<b><u>Aménagements urbains</u></b>	
- Conseil Départemental (voirie)	13 700
- DETR (aménagement urbains)	20 000

Le complément du financement sera assuré par le FCTVA et la taxe d'aménagement (93 900 €), par un emprunt de 800 000 €. Ces recettes seront complétées par les diverses affectations provenant du fonctionnement. Il est observé que la Commune utilisera une partie de ses excédents pour financer les investissements 2019.

### Investissements pluriannuels

Divers programmes de travaux sont reportés sur les exercices 2020 et 2021. Ils seront financés par la DETR, par l'emprunt et par l'autofinancement.

- Aménagement de la place Saint-Just - 2020	560 000 €
---	-----------

- Aménagement du Square Sarret - 2020

420 000 €

Ces deux investissements font partie du programme aménagement de l'espace urbain pour lequel une subvention DETR a été accordée pour 350 000 € pour l'ensemble du programme. Le solde sera financé par emprunt et par des subventions en cours d'instruction.

- Installation de la fibre optique - 1ère phase : 2020-2021-2022

- Programme d'accessibilité : 600 000 € étalés de 2017 à 2022

- Fonds de concours Rond-Point : 400 000 €

**A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. Il prend également acte de la tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels d'investissement.**

## **2 – ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

Dans l'attente du vote du budget primitif, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise dans l'attente du vote des budgets primitifs 2019 l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés aux budgets de l'exercice précédent.**

## **3 - DESTINATION DES COUPES 2019**

**A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la destination des coupes 2019 telle que proposée par l'ONF :**

Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

### Cas général

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure			
<b>Résineux</b>	Parcelles n° 27ar, 89r, 89ar, 93ar	X		Parcelle n° 45ar et 78ar		Grumes	Petits bois	Bois énergie
						Parcelles n° 45ar, 81, 92, 93 et 94	Parcelles n° 45ar, 81, 92, 93 et 94	Parcelles n° 81, 92, 93 et 94
<b>Feuillus</b>			Parcelles n° 4r, 62af, 89ar, 89r et 93ar		X	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie

			<i>Parcelle 34 af</i>			<i>Essences :</i>		<i>Parcelle 34 af</i>
--	--	--	---------------------------	--	--	-----------------------	--	---------------------------

### Vente simple de gré à gré

Chablis :

- Vente des chablis de l'exercice sous la forme suivante :

en bloc et sur  
pied

en bloc et  
façonnés

sur pied à la  
mesure

façonnés à la  
mesure

- x Vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;

Produits de faible valeur :

Vente de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur des parcelles suivantes : n° 4, 78, 89 et 93

### Délivrance à la Commune pour l'affouage

Produit des coupes de la parcelle n° 62 destiné à l'affouage.

Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre et autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.**

- x Pour les bois vendu sur pied à la mesure,

**Le Conseil municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois et autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.**

### **4 – TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020**

La loi NOTRe du 07 août 2015 prévoyait le transfert obligatoire aux Communautés de Communes des compétences eau potable et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi du 03 août 2018 a assoupli le dispositif, ainsi les Communes membres d'une Communauté de Communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Elles doivent pour cela délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et il nécessaire qu'au moins 25 % des Communes membres de la Communauté de Communes représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert.

Si une telle minorité de blocage est réunie, le transfert obligatoire de ces deux compétences sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard.

Les Communes peuvent s'opposer au transfert de l'une ou l'autre des compétences ou des deux (eau potable et assainissement).

Il est à noter que la loi du 03 août 2018 a également prévu que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence assainissement, elle restera une compétence facultative des Communautés de Communes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le transfert obligatoire de la compétence assainissement à la Communauté de Communes.

M. AMIENS Bernard préconise de surseoir au transfert de la compétence afin de permettre à la Commune de terminer les travaux et les études programmés. Au moment du transfert, c'est une station aux normes et des réseaux refaits qui seront transmis à la Communauté de Communes.

Il faut aussi laisser le temps à la Communauté de Communes de continuer ses investigations sur une uniformisation des tarifs sachant que de fortes disparités existent sur le territoire.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose au transfert obligatoire de la compétence « assainissement » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et demande le report du transfert de la compétence « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

## **5 – TARIF DE LOCATION GYMNASE**

Dans le cadre de l'organisation de son assemblée générale le 27 février 2019, le Crédit Agricole a sollicité la location du gymnase.

Aucun tarif de location n'est fixé pour cet équipement, le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer un tarif de location.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe forfaitairement à 2 500 € la location du gymnase, y compris son installation par les agents des services techniques, le chauffage et le ménage.**

## **6 – RESOLUTION AMF**

L'Association des Maires de France sollicite le soutien des Communes à la résolution suivante :

*Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.*

*Vu que les Communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos Collectivités Locales.*

*Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.*

*Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.*

*Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.*

*Considérant que :*

- *Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;*
- *Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;*
- *Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;*
- *La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires. Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;*
- *L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;*
- *La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;*
- *La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;*

- *La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.*
  - *Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;*
  - *L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;*
  - *Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte*
  - *Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées*
  - *Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;*
  - *Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;*
  - *La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;*
  - *La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;*
  - *La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.*
- Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :*

- 1) *Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;*
  - 2) *L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;*
  - 3) *La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.*
- Considérant que L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :*
- 1) *L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;*
  - 2) *La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;*
  - 3) *L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;*
  - 4) *L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;*
  - 5) *Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;*
  - 6) *Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;*
  - 7) *Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.*

*Ceci étant exposé,*

*Considérant que le conseil municipal d'Arbois est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018*

*Il est proposé au Conseil municipal de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.*

M. ACCARD-GUILLOIS Cyril ne se dit pas d'accord avec l'intégralité de ce qui est inscrit dans cette résolution.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : MM. ACCARD-GUILLOIS Cyril et MOREL Jean-Claude), le Conseil Municipal soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le Gouvernement.

#### **7 – DEMANDES DE DEGREVEMENT DE SURTAXE ASSAINISSEMENT SUITE A FUITE D'EAU**

Trois dossiers de demande de dégrèvement de surtaxe assainissement sont présentés au Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder un dégrèvement de taxe sur l'assainissement à ces abonnés sachant que le volume d'eau consécutif aux fuites n'a pas transité par le réseau d'assainissement et n'a donc pas été traité par la station d'épuration.

NOM	EXPLICATIONS	HISTORIQUE CONSOMMATIONS				VOLUME FUITE RETENU
		2015	2016	2017	2018 (6 mois)	
SA MAZAGRAN - Rte de Besançon	Fuite sur canalisation extérieure enterrée	1886	2361	3362	18248	16705
FAM - 5 rue Chauvin	Fuite sur canalisation extérieure enterrée	1360	1095	1135	638	45
RICHARD Jean claude - 25 rue du Vieux Château	Fuite joint après compteur garage	188	119	173	302	199

#### **8 – TRANSFERT DE PERSONNEL DE LA COMMUNE D'ARBOIS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ECOLE DE MUSIQUE**

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura dispose de la compétence « enseignement musical » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ceci a pour conséquence le transfert de l'école de musique d'Arbois à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

Le transfert de compétence entraîne le transfert automatique du service et des agents qui remplissent en totalité leurs fonctions dans le service concerné.

Cependant, pour des raisons d'organisation et de mise en place de cette compétence par la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, il a été décidé que la Commune d'Arbois assurerait la gestion de l'école de musique d'Arbois jusqu'à la fin de l'année scolaire. Une convention de remboursement par la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura des frais engagés par la Commune d'Arbois sera prochainement proposée au Conseil Municipal.

M. LEFEVRE Jérôme, Directeur de l'école de musique d'Arbois, assure depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 la direction de l'école de musique de Poligny.

Il apparaît nécessaire que ce dernier soit transféré dès à présent à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura sans attendre la fin de l'année solaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le transfert à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 de M. LEFEVRE Jérôme, assistant d'enseignement artistique et approuve le nouveau tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> février 2019.

VILLE D'ARBOIS - TABLEAU DES EFFECTIFS			
EMPLOIS PERMANENTS AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2019			
GRADES	CATEGORIE	POSTE EXISTANT	TEMPS DE TRAVAIL
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>		8	
Attaché Principal	A	1	TC
Attaché	A	1	TC
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	TC
Rédacteur	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	TNC



Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	TNC
Adjoint administratif	C	1	TNC
Adjoint administratif	C	1	TC
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>		22	
Ingénieur	A	1	TC
Technicien principal 1ère classe	B	2	TC
Technicien	B	1	TC
Adjoint technique	C	3	TC
Adjoint technique	C	2	TNC
Adjoint technique principal 1ère classe	C	6	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	TC
Agent de maîtrise	C	3	TC
Agent de maîtrise principal	C	1	TC
<i>FILIERE CULTURELLE</i>		13	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	2	TNC
Assistant d'enseignement artistique	B	3	CDI / TNC
Assistant d'enseignement artistique	B	5	CDD / TNC
Adjoint du patrimoine	C	2	TNC
<i>FILIERE POLICE</i>		2	
Brigadier chef principal	C	2	TC
<b>T O T A L</b>		45	

## **9 – DEPLOIEMENT RESEAU A TRES HAUT DEBIT**

Dans le cadre du déploiement du réseau à très haut débit sur le territoire jurassien, sous maîtrise d'œuvre départementale, le plan de financement pour la 1<sup>ère</sup> phase sur 5 ans se répartit entre l'Etat (35 %), la Région (15 %), le Département (25 %) et les EPCI du Jura (25 %) pour une enveloppe globale de 68 Millions d'Euros. L'objectif national décliné au niveau départemental est d'équiper les Communes de prises FTTH.

Pour la FTTH sur Arbois, il s'agit d'amener la fibre jusqu'aux habitations, le coût moyen d'une prise est de 310 €, répartie en 210 € pour la Communauté de Communes et 100 € pour la Commune.

Pour Arbois, le nombre prévisionnel de prises est estimé à 637, soit une participation communale de 63 700 €.

M. ACCARD-GUILLOIS Cyril se dit très réservé sur le développement massif de la fibre alors que la 5G arrive.

M. AMIENS Bernard indique que les travaux du passage de la fibre entre La Chatelaine et Les Planches ont fortement dégradé l'ancienne voie romaine, toutes les traces ont pratiquement disparues.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la participation communale fixée forfaitairement à 100 € pour chaque prise déployée sur la Commune et autorise le Maire à signer toute convention à intervenir.**

## **10 – ADHESION AUX DISPOSITIFS CONSEILS EN ENERGIE PARTAGES ET CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE DU SIDEC DU JURA**

L'ADEME, en partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté, a développé un programme pour aider les Collectivités à mieux gérer leurs énergies. L'ADEME s'appuie sur le SIDEC du Jura pour la mise en œuvre de ce programme.

L'objectif du service est de proposer un conseil personnalisé aux Collectivités pour leur permettre de faire des choix éclairés en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, eau et véhicules). Ce service est organisé pour 3 ans.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée en fonction de la population à 50 € par tranche de 100 habitants, puis la moitié de cette somme les deux années suivantes, soit 1 650 € en 2019, puis 825€ en 2020 et 2021.

Il est donc proposé de délibérer en vue de l'adhésion à ce service mutualisé de CEP.

Les certificats d'économie d'énergie seront cédés au SIDEC et 70 % de leur valorisation sera rétrocédée à la Commune.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention, Mme DE ZAN Anne), approuve l'adhésion de la Collectivité au service CEP proposé par le SIDEC et approuve la cession des Certificats d'économies d'énergie au SIDEC.**

#### **11 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET A L'AGENCE DE L'EAU – ACCES POLE DE SECOURS**

Une subvention au titre de la Dotation Solidarité Territoriale auprès du Département du Jura peut être sollicitée pour l'aménagement de la voie d'accès au pôle de secours (gendarmerie + pompiers).

Le montant de l'investissement prévu est d'environ 90 000 € T.T.C.

De même une subvention peut être obtenue de l'Agence de l'Eau pour la gestion des eaux pluviales de cette voirie.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Agence de l'Eau.**

#### **12 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU JURA DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROTECTION DE FALAISE SUR LA RD 469.**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'exécution des travaux de protection de falaises et à l'installation d'ouvrages de protection par le Département du Jura.**

#### **13 – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE – SCHEMA DIRECTEUR EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES**

Lors de sa réunion du 13 décembre 2018, le Conseil Municipal approuvait le fonctionnement de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Schéma Directeur.

L'intégration des Communes de Poligny et Tourmont dans cette étude nécessite une nouvelle convention qui doit à nouveau être approuvée par le Conseil Municipal.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le fonctionnement de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette étude et autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.**

#### **14 – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CULTURE**

M. BRUNIAUX Philippe, rapporteur :

- *PATRIMOINE*

- 

1. Pasteur à l'œuvre. Ses manuscrits inédits, Musée de la Vigne et du Vin du 15 juin au 15 octobre 2018

EVALUATION QUANTITATIVE :

5064 visiteurs pour l'exposition seule (6834 pour l'année) au Musée de la vigne et du vin du Jura =RECORD BATTU.

Chiffres annuels :

5509 en 2017 (exposition Panique dans les vignes ! Sciences et vin)

5191 en 2016 (exposition Correspondances)

4359 en 2015 (pas d'exposition)

5407 en 2014 (expositions Biou et De sable et de feu)  
6371 en 2013 (expositions paysages viticoles et Biou)  
4421 en 2012 (pas d'exposition)  
5636 en 2011 (exposition Pasteur et les maladies du vin)  
5507 en 2010 (exposition archives Arbois vins et libertés)  
3701 en 2009 (pas d'exposition)  
4490 en 2008

#### **EVALUATION QUALITATIVE :**

Cette exposition s'est accompagnée d'une programmation diversifiée :

##### Hors les murs

- Des bâches façon street-art réalisées par l'artiste Véronique Bigo, représentant des outils de laboratoire de Louis Pasteur ont été installées en Ville afin de faire écho à l'exposition. En partenariat avec l'EPCC Terre de Louis Pasteur qui a cofinancé ces bâches.
- Des photographies plein air de la Ville d'Arbois ont été également disséminées en Ville pour présenter la Ville au temps de Louis Pasteur et de sa famille.
- En écho à l'exposition, la MJC d'Arbois a organisé une exposition collective du 14 au 28 juillet 2018 intitulée « L'inspiration Pasteur » et a invité pour l'occasion, aux côtés d'artistes franc-comtois, un groupe d'artistes chinois.

##### Installations numériques et/ou interactives in situ :

- Une tablette numérique a été mise à disposition du public, doublée d'un QR-code, afin de rendre interactif le tableau hyperréaliste (trompe-l'œil) réalisé par l'artiste Max Vauquelin en 2006. Le public pouvait ainsi cliquer sur les objets représentés sur le tableau et découvrait quelle découverte se cachait derrière chaque outil de laboratoire du savant. Ce programme a été conçu par le réseau Canopé de Lons-le-Saunier.

- Une application de réalité augmentée a également été mise en place et conçue par Fanny Stadelmann, responsable de la programmation et de la communication à la Ville d'Arbois, permettant notamment de prendre un « selfie » avec Louis Pasteur, et de découvrir plus d'informations sur une sélection d'objets de l'exposition.

Il s'agissait d'un premier essai. Un partenariat sera développé à l'avenir avec l'université de Franche-Comté pour développer ce genre d'actions, via une application gratuite (formation, etc...).

- Des microscopes ont été installés au cœur de l'exposition afin d'observer des levures et de l'acide acétique.
- Un dispositif prêté par les laboratoires Anios permettait d'observer l'hygiène des mains et la présence de micro-organismes.

##### Visites guidées :

- Comme chaque année : trois visites guidées par jour de l'exposition en juillet et août ainsi que pour les journées du patrimoine, et sur réservation pour les groupes les autres mois (groupes adultes et scolaires).
- L'un des deux commissaires de l'exposition, Philippe Bruniaux, a organisé des visites commentées de l'exposition suivies de dégustations, en nocturne.
- En partenariat avec l'association Atout Livre, des lectures de lettres de Louis Pasteur ont été proposées en nocturne suivies de dégustations.

##### Conférences :

- Dans le cadre de la Fête de la Science et en partenariat avec l'association Pasteur Patrimoine Arboisien, le professeur Jean-Pierre Brunet a proposé le samedi 29 septembre 2018 une conférence intitulée « La Rage envers Pasteur, du XIXe siècle à nos jours. ». Après une période de «sanctification», où l'image de Pasteur n'était pas controversée et où se multipliaient les ouvrages le portant aux nues, au XXe siècle est apparue une inversion d'opinion, se manifestant dans plusieurs écrits concourant à la «diabolisation» du savant (immixtion dans un domaine qui n'était pas le sien (la médecine), expérimentations jugées contestables, et accusation de plagiat).
- Une journée d'études a été organisée le mardi 02 octobre 2018, en partenariat avec l'Université de Bourgogne et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Terre de Louis Pasteur, sur le thème des archives de laboratoire, la dynamique des archives dans la compréhension de la vie des sciences.

##### Pour les enfants :

- Un livret-jeu a été conçu par Marianne Escoffier, contractuelle à la Ville d'Arbois, permettant de découvrir l'exposition de manière ludique.

- Martine Salendre, pastelliste, a animé trois stages de pastels sur le thème du portrait, en écho aux portraits réalisés au pastel par le savant alors qu'il n'était encore qu'un adolescent.
- Des ateliers ludiques ont été proposés aux enfants sur le thème de la calligraphie et des citations de Louis Pasteur.
- A l'occasion de la Fête de la Science, le musée de la vigne et du vin du Jura a accueilli des scolaires (primaire et collège) sur trois demi-journées pour des visites de l'exposition et des ateliers scientifiques pour découvrir les travaux de Louis Pasteur (fermentation, micro-organismes, pasteurisation...).

#### Manifestations nationales :

- Journées du patrimoine : visites guidées, sieste musicale proposée par l'artiste Nicolas Mathuriau, vendanges à l'ancienne.
- Fête de la Science : accueil de scolaires sur 3 demi-journées : visite du musée et de l'exposition, pressée du raisin, ateliers d'expériences scientifiques sur les micro-organismes et la fermentation, le taux de sucre, / conférences, spectacles...

#### Divers :

- Apéro tango dans le cadre de la deuxième édition festival de tango d'Arbois
- Lecture-spectacle « La vie, la mort, la vie : Pasteur », adaptation du livre d'Erik Orsenna par le théâtre de la Clairière (Besançon)

Cette exposition, inédite en province, n'aurait pu avoir lieu sans le prêt exceptionnel de 46 manuscrits par la Bibliothèque nationale de France. Elle a permis de rassembler des documents conservés dans de grandes institutions françaises : BnF, Académie des sciences, Institut Pasteur, et de les faire dialoguer avec les outils réellement employés par Louis Pasteur lors de ses recherches, comme les maquettes de cristaux réalisées en bois ou en cartons, de véritables cristaux et les cahiers du savant. Certains cahiers, pourtant complémentaires, d'habitude conservés dans des institutions différentes, se voyaient rassemblés pour la première fois, le temps de l'exposition.

L'exposition s'est accompagnée de l'édition d'un catalogue de 200 pages avec les éditions du Sekoya.

L'obtention du label « Exposition d'intérêt national » par le Ministère de la Culture a permis de donner un rayonnement national à notre « modeste » exposition (modeste par les moyens et non le sujet) et un relais dans les médias : France 3, LCI, magazine Expo in the city, presse régionale...

C'est grâce aux aides financières exceptionnelles obtenues pour ce projet (label, aides de la DRAC, Région, Département, mécénat) que le musée de la vigne et du vin du Jura a pu faire appel à un scénographe, financer les transports et le convoiement de ces documents, éditer un catalogue ambitieux de 200 pages et construire un programme complet d'animations.

Les thématiques abordées ont également permis de mener plusieurs partenariats avec des associations locales, l'EPCC Terre de Louis Pasteur et surtout l'université de Bourgogne. Ces partenariats ont contribué à la diversité de l'offre en termes de médiation.

L'exposition a accueilli plusieurs groupes scolaires en septembre et octobre 2018 (= 246).

La commission a tenu à remercier les deux commissaires de l'exposition, Philippe Bruniaux et Marie-Laure Prévost pour leur engagement bénévole et leur travail rigoureux, mais aussi tous les bénévoles (fête de la science) et les associations qui ont participé à cette programmation (Atout Livre, PPA, MJC), l'Université de Bourgogne et l'EPCC Terre de Louis Pasteur.

#### *BILAN FINANCIER*

##### Dépenses :

Factures diverses : 38 527,20 €

Salaires valorisés (2 agents du MVV et emploi saisonnier) : 14 130,37 €

TOTAL = 52 657,57 €

Subventions et mécénat = 29600 € (Subventions : DRAC, Ministère, Région, Département / Mécénat : Sanofi et Groupe Pasteur Mutualité)

Soit un Reste à charge pour la Ville d'Arbois après déduction des subventions et du mécénat, et déduction des salaires = 9127,20 € ;

Billetterie et boutique MVV 2018 : 21 212 € (annéerecord)

2. Les pastels d'Auguste Pointelin, Musée d'art, hôtel Sarret de Grozon, 1<sup>er</sup> juillet au 23 septembre 2018  
EVALUATION QUANTITATIVE :

2642 visiteurs pour l'exposition seule (3011 visiteurs pour l'année 2018) au Musée d'art, hôtel Sarret de Grozon = RECORD BATTU

Musée d'art, hôtel Sarret de Grozon

2179 visiteurs en 2018 (exposition Pointurier père et fils)

2127 visiteurs en 2016 (exposition Correspondances)

2729 visiteurs en 2015 (exposition Caricaturer Pasteur)

2506 visiteurs en 2014 (exposition Splendeurs baroques)

2293 visiteurs en 2013 (exposition Pointelin)

1589 visiteurs en 2012 (exposition Chez les Sarret)

1794 en 2011 (exposition Courbet)

1564 en 2010 (exposition Plonk et replonk)

1340 en 2009 (exposition Combette)

1315 en 2008 (exposition Templeux)

254 en 2007 (pas d'exposition)

Plusieurs animations ont été organisées lors de cette exposition :

- Comme chaque année : deux visites guidées par jour de l'exposition au musée d'art, hôtel Sarret de Grozon.

- Martine Salendre, pastelliste, a animé trois stages de pastels pour les enfants sur le thème du paysage, en écho aux paysages d'Auguste Pointelin,

- Journées du patrimoine : visites guidées, concert de musique baroque.

- Concert mécénat en nocturne, en partenariat avec l'association Pianos en Arbois

- L'Université Ouverte de Dole a programmé, à Dole, un cycle de trois conférences sur le peintre jurassien, sa vie, son œuvre, ses pastels

EVALUATION QUALITATIVE :

Le partenariat mis en place avec le musée des beaux-arts de Dole et le musée municipal de Pontarlier a permis de mutualiser nos moyens humains et financiers : recherche, aides aux transports, édition d'un dossier de presse commun et surtout d'un catalogue ambitieux de 155 pages avec les éditions Mare et Martin.

Ce projet commun a donc trouvé un écho dans la presse nationale : supplément Sortir du magazine Télérama, journal l'Œil, L'officiel des galeries et musées, France 3(avec une invitation sur plateau et reportage conséquent), etc.

Cette exposition a permis de rendre un hommage régional au peintre Auguste Pointelin.

Le travail de recherche de Vicki Scheider, enseignante américaine, détachée quelques mois en 2016 par l'université de Chicago pour rassembler et numériser les archives liées à cet artiste, est venu enrichir nos connaissances sur l'artiste franc-comtois.

Sur l'ensemble des trois sites, l'exposition a permis de présenter presque toutes les œuvres d'Auguste Pointelin conservées dans les collections publiques françaises.

Le volet arboisien laissait découvrir une facette trop méconnue de cet artiste, un Pointelin presque « coloriste » voire impressionniste.

Cette exposition a été l'occasion de mettre en lumière des œuvres du musée, habituellement conservées en réserve, notamment pour leur fragilité : La Combe aux vipères, Dans le parc du Viseney, Nocturne, Paysage.

La Ville d'Arbois a également procédé à la restauration d'une grande toile, Fin d'été, afin de la présenter dans le volet dolois de l'exposition.

Le musée d'art, hôtel Sarret de Grozon a accueilli deux classes de 6<sup>e</sup> pour une visite de l'exposition en septembre.

**BILAN FINANCIER**

Dépenses :

Factures diverses : 7 713.51 €

Salaires valorisés (emplois saisonniers, et contrat aidé de Marianne Escoffier pour juillet, août et septembre) : 11 781.98 €

TOTAL = 19 495.89 €

Subventions et mécénat = 7 100 € (DRAC, Ministère, Région, Département)

Soit un Reste à charge pour la Ville d'Arbois après déduction des subventions et du mécénat, et déduction des salaires = 613.51€ ;

Billetterie et boutique MSG 2018 : 7024.50 € (annéerecord)

### 3. DIVERS

- Demandes de prêt d'œuvre :

## Musée des beaux-arts et d'archéologie de Besançon

Buste de Firmin Javel par Just Becquet, en terre cuite, du 29 juin au 14 octobre 2019. Pour leur exposition sur l'artiste Just Becquet (Besançon 1829, Paris 1907). Première exposition rétrospective que cet artiste.

### **A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le prêt de cette œuvre.**

- Acquisitions en 2018

Plusieurs dons récents :

- Une table à décanter pour le musée de la vigne et du vin du Jura, par Jean-François Nevers. En attente de la décision de la commission d'acquisition du 29 janvier dernier.
- Un tableau d'Emmanuel Templeux (1871-1957) représentant le pont des Capucins par les fils de feu Madame Marangone. Une réflexion est en cours pour savoir si nous présenterons ce tableau à la commission régionale d'acquisition pour qu'il intègre les collections du musée d'art, hôtel Sarret de Grozon.
- Un plat de Max Claudet représentant le tribunal d'Arbois, donné par Madame Gillard de Mesnay. Ce plat sera prochainement présenté en commission d'acquisition pour qu'il intègre les collections du musée d'art, hôtel Sarret de Grozon.
- Une lettre de Louis Pasteur à Jules Vercelet donné par Monsieur Bonnotte pour les archives municipales et présentée durant l'exposition Pasteur à l'œuvre.
- Des photos originales de la Libération d'Arbois par Madame Ricoux pour les archives municipales.
- Des documents divers (cartes postales etc...) pour les archives municipales.

#### 4. Perspectives 2019

Après une année 2018 très intense en termes de programmation dans les musées municipaux, l'année 2019 sera une année de « pause ». Aucune exposition n'est prévue dans les musées municipaux en 2019. Cette absence d'exposition aura très certainement une incidence sur les chiffres de la fréquentation et de la billetterie. Nous essaierons toutefois de maintenir un niveau de communication, des ateliers pour enfants et des animations.

Des travaux seront menés courant 2019 :

#### Dans les musées

- finir le guide des collections du musée d'art, hôtel Sarret de Grozon, commencé en 2016 : relance des auteurs qui n'ont pas encore rendu leurs notices, écritures de notices suite au désistement de certains auteurs, mise en page et édition. Les notices seront déclinées en cartels plus élégants que les cartels actuels.

- récolement du musée de la vigne et du vin du Jura. Une première campagne en janvier avec un agent du conseil départemental a permis de récolter 200 objets mis en dépôt par le département avant 2007.

Le musée de la vigne et du vin du Jura possède environ 800 pièces.

Le récolement est la vérification de l'inventaire : il s'agit de s'assurer que tous les objets sont bien présents, de vérifier leur état sanitaire, de faire une prise de vue si l'objet n'en a pas, de une intervention (dépoussiérage voire désinsectisation). Ce récolement s'accompagne d'une mise à jour des fiches des objets dans le logiciel Actimuséo, d'un export de ces fiches sur la base nationale en ligne Joconde et d'un procès-verbal de récolement, voté au CM et transmis à la DRAC. Le récolement est obligatoire depuis la loi-musées de 2002. Il doit être fait tous les 10 ans. La dernière campagne de récolement date de 2007 et avait été effectuée par Stéphane Leng de la Conservation départementale des musées du Jura.

Une stagiaire de l'IUT de Dijon, Métiers du livre et du patrimoine, sera présente du 8 avril au 7 juin et participera à ce récolement.

- Rangement/réorganisation, nettoyage, petits travaux d'aménagement dans les réserves et préparation d'un éventuel chantier des collections en 2020 au musée d'art, hôtel Sarret de Grozon. Un chantier des collections est un récolement plus poussé. Il correspondra à la deuxième campagne de récolement du musée d'art, hôtel Sarret de Grozon, mais sera accompagné de mesures de sauvegardes d'urgence des collections menées par une équipe de restaurateurs (pose de papier de fixation sur les soulèvements de couche picturale, dépoussiérage systématique, décadrage des œuvres, détection d'éventuelles infestations...).

- Réflexions sur la restauration du panneau La Résurrection de Lazare (XVI<sup>e</sup> siècle, anonyme flamand, Musée d'art, hôtel Sarret de Grozon) qui a bénéficié d'une restauration minimale d'urgence en 2017 mais qui nécessite une restauration fondamentale.

### Monuments historiques

- Le dossier de restauration du carillon de l'église Saint-Just (demandes de subventions, démarches administratives préalable à la restauration, marché etc.). La commune est en attente de l'avis de la DRAC qui est en cours de validation.
- Le dossier de l'aménagement d'un auditorium dans l'ancienne salle d'audience du tribunal. Une rencontre avec l'un des conservateurs des Monuments historiques de la DRAC a eu lieu ce mardi 12 février au matin. La DRAC semble apprécier les efforts consentis par la mairie pour se conformer aux prescriptions de 2016 (choix des huisseries, absence de gradins au profit de chaises, maintien de la balustrade et du sas). L'APD est attendu pour ce printemps, avec un dépôt des demandes de travaux. La DRAC a 2 mois prolongeables jusqu'à 6 mois pour donner son accord. Avec les délais administratifs liés au classement MH et aux marchés publics, il est espéré un commencement des travaux à l'automne.
- La restauration de la fresque intérieure de l'église Saint-Just représentant sainte Anne et saint André, (XVe ou XVIe siècle, classée MH en 1913), qui souffre actuellement du salpêtre.

### Archives municipales.

Les services techniques ont transféré au deuxième étage de l'hôtel de ville les dernières archives qui restaient dans le bâtiment de l'ancienne prison. Un travail de tri, de reclassement voire de reconditionnement est à faire sur ces documents (fonds du commandant Grand, fonds du Vieil Arbois, une partie des archives contemporaines de la mairie, Bulletins des lois...). Ce travail s'accompagnera d'un tri et d'un rangement d'une autre salle d'archives dédiées aux archives contemporaines et d'un début de réflexion sur la mise en place d'un procédé d'archivage.

### • CULTURE

#### - Bilan Animations 2018

L'année 2018 a été riche une fois encore en animations, proposées par la Ville d'Arbois mais aussi bien sûr par un tissu associatif toujours très actif. La commission remercie vivement toutes les associations arboisiennes et leurs bénévoles pour leurs engagements et leurs actions pour qu'Arbois reste animée toute l'année.

Au niveau des animations coordonnées et suivies par la Ville d'Arbois financièrement et par le service culturel :

### Conférences

- Les conférences de l'Université Ouverte : de plus en plus suivies, une cinquantaine de personnes par conférence voire plus pour certaines. Ces conférences sont financées par la Ville et coordonnées par l'association Atout Livre qui assure avec sérieux l'organisation, le choix et la communication autour de ces conférences. Un grand merci à eux.

### Concerts :

- La Fête de la musique : La programmation de la scène Sarret est assurée par le service culturel (annonce pour recherches des groupes, recherche de prestataires pour la sonorisation de la soirée), l'édition d'un programme se fait en concertation avec la programmation des bars, des formations musicales locales.
- La Folle semaine de musique d'Arbois organisée en 2018 par l'école de musique encore municipale, a été un succès avec un programme riche en découverte de lieux, d'instrument et de partenariat : du Jazz, du chant, du Serpent, des harmonies ... Un programme très apprécié par un public nombreux. Merci à Jérôme Lefebvre pour ses idées, et son implication !
- Festival International d'orgue : 18<sup>ème</sup> édition l'année passée, les concerts font toujours salle comble et les petits concerts au marché, nouveauté 2018, ont été très appréciés.
- Les concerts estivaux sur la scène Sarret : la programmation est assurée par le service culturel qui travaille en collaboration avec un sonorisateur lorrain qui propose un tarif de sonorisation très concurrentiel puisqu'il sonorise d'autres villes, ce qui lui permet de réduire les coûts. 5 concerts sont programmés chaque année avec un partenariat avec les 5 clubs sportifs qui tiennent respectivement la buvette. Un public fidèle maintenant sur ces soirées du vendredi soir qui sont très appréciés dans le square Sarret. Un 6<sup>ème</sup> concert rentre dans la programmation du festival de Tango début août.

## Théâtre :

- Le festival de caves : Pour rappel : depuis 2013, Arbois fait partie de la programmation du Festival de caves (théâtre contemporain). Nous accueillons chaque année 3 spectacles à Arbois. En 2018, les spectacles ont tous été complets ou presque (la jauge est limitée à 20 personnes, c'est une des caractéristiques du festival : l'intimité entre les comédiens et spectateurs). Chaque année, il est proposé des tarifs réduits pour les Arboisiens dans la revue municipale, ceux-ci ont bien fonctionné en 2018.
- Le Contrat territorial de développement culturel : 2018 était la dernière année de financement du CTDCA entre les communes participatives, la DRAC et l'opérateur culturel : Le Pudding Théâtre. Durant ces 3 années, un scénario artistique autour de la femme mémoire du territoire a été créé par la compagnie et il s'est décliné chaque année autour d'ateliers théâtre,... et 2 fêtes : Solstices d'été et d'Hiver. En 2018, le Solstice d'été a eu lieu à Mathenay, entre 200 et 400 personnes étaient présentes, le spectacle a été bien apprécié, il a surtout impliqué les clubs sportifs des environs et un moment convivial a suivi (buvette, goûter...). Pour celui d'Hiver, Pupillin a été le village d'accueil malgré une météo difficile (vent, pluie...), des scénettes théâtrales ont animé la soirée avec des enfants, comédiens amateurs et professionnels, et moment convivial toujours : cochon à la broche, buvette, soupe des villages. Un grand merci au comité des fêtes qui a réalisé la soupe d'Arbois.  
Une réunion bilan avec la DRAC est programmée le 20 février à 15h.

M. BRUNIAUX Philippe précise que la commission culture et la ville d'Arbois ont été initiatrices de ce contrat et que sans ce travail, il aurait été difficile que celui-ci se concrétise face aux difficultés de financement par la Communauté de Communes.

- Le spectacle de fin d'année offert aux enfants : le service culturel a programmé le spectacle offert par le CCAS de la ville en décembre, comme toujours une centaine d'enfants et parents étaient présents pour un spectacle poétique autour d'un conte « Enfant de la lune » d'une compagnie d'Ornans.

## Evènements :

- Marché de potiers : en 2018, 46 céramistes de tous horizons étaient présents (8 grandes régions françaises représentées). Dans les retours faits par les potiers participants, tous ont exprimé leurs remerciements pour l'accueil qui leur a été fait tant par les organisateurs que par le public. L'association de potiers a fourni un dossier Bilan complet tant qualitatif que financier (avec toutes les factures). Par rapport à la première édition en 2016, la fréquentation a eu un impact direct (10% d'augmentation sur le CA des ateliers). Un bon retour également des commerçants d'Arbois qui ont vu beaucoup de monde en ville sur ce week-end. Rappelons que le marché de potiers a lieu tous les 2 ans, l'association espère une nouvelle collaboration avec Arbois en 2020.

## Bilan financier



**BILAN FINANCIER**

DEPENSES		RECETTES	
<b>COMMUNICATION</b>	6 363,99 €	<b>PROFESSIONNELS METIERS D'ART</b>	4 680,00 €
- Achat d'encarts publicitaires			
- Achat spots pub radio			
- Impression affiches / programme			
- Affichage 4x3			
<b>FRAIS D'EXPOSITION</b>	773,48 €	<b>VILLE D'ARBOIS</b>	2 500,00 €
Gardiennage			
<b>ANIMATIONS</b>	530,00 €	<b>CONSEIL GENERAL DU JURA</b>	1 000,00 €
Démonstrations de savoir-faire			
Ateliers enfants			
Exposition à thème			
<b>ORGANISATION GENERALE</b>	1 587,53 €	<b>SPONSORS</b>	1 075,00 €
Accueil potiers, inauguration			
Organisation générale : frais pour le recrutement, suivi des participants, réalisation de la communication et les relations presse, suivi des fournisseurs, relai entre les partenaires, mise en place de l'expo et des démonstrations, présence lors de la manifestation, bilan, ...			
<b>TOTAUX</b>	<b>9 255,00 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>9 255,00 €</b>

➤ Festival de tango : 2<sup>ème</sup> édition en 2018, c'est un événement unique en région Bourgogne - Franche-Comté. L'association Toque de Tango organisatrice a fourni un bilan qualitatif et financier :

350 danseurs environ sur les 4 jours de festival pour un impact auprès des :

- Hôtels, gîtes, campings...
- Les restaurants de la ville et des environs, la petite restauration, les bars...
- Les commerces de proximité (Fruitière vinicole ou de fromage, chocolats, nourriture diverse (Spar etc...)).

TOTAL MOYEN : Estimé à 60 € par jour et par personne, c'est 21 000 € approximatif de recette sur la Ville et le territoire proche. À savoir que les gens viennent souvent une semaine avant sur Arbois et la région ou restent une fois le festival passé pour poursuivre sa découverte.

**IMPACT CULTUREL SUR LA REGION en 2018**

Public extérieur aux danseurs avec :

- Atelier d'initiation :

Danse folklorique : 30 personnes

Tango argentin : 40 personnes

Qi Gong : 20 personnes

Yoga : 10 personnes

- Conférence :

"Tango autrement" 25 personnes et suivie d'un atelier de découverte de la pratique avec une dizaine d'entre eux.

- 3 concerts :

Maison Pasteur : 30 personnes

Square Sarret de Grozon : 200 personnes environ

Espace Pasteur : 40 personnes environ

Bilan financier

BILAN FESTIVAL ARBOIS 2018

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achats divers liés au Festival (Installations-Buvettes-Nourritures et restaurants artistes)	7766,92	Inscription au Festival (cf état joint)	11144,00
Comptabilité du Festival	225,25	Buvettes Festival	2810,00
Assurance du Festival	67,37	Subventions	
Cachets et Transport intervenants	7902,46	Commune Arbois	2500,00
		Département	1600,00
Catering	2318,00	Région (votée, à verser)	900,00
Sacem	1188,00		18054,00
<b>TOTAL</b>	<b>19468,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18954,00</b>

- Le Biou : en 2018, accueil d'une harmonie-fanfare des Vosges qui a su conduire le cortège de la couronne et assurer la cérémonie au monument aux morts et ambiancer le square Sarret de Grozon.
- Centenaire 1918-2018 : Pour rappel, une grande cérémonie d'hommage a rassemblé le 11 novembre à Arbois, les maires des communes environnantes sous l'égide du Souvenir Français, ce moment d'unité et de recueillement a été bien apprécié de tous. En parallèle, le service culturel avait organisé un programme d'animation autour de ce centenaire en collaboration avec quelques associations : lectures de lettres de poilu, spectacle de théâtre sur les mairaines de guerre, conférence et exposition sur les Arboisiens dans la 1<sup>ère</sup> GM, récital poétique. Ces animations ont été très suivies par les Arboisiens. Une cinquantaine (et plus) de personnes sont venues assister à chaque animation.

Comme chaque année, une communication conséquente a été faite en 2018 autour des musées et des expositions temporaires, des événements sportifs et un travail de coordination pour l'organisation des cérémonies patriotiques au sein du service culturel.

- Agenda 2019

Comme chaque année, le petit agenda de poche 2019 a été réalisé, une fois encore ce fut un succès. Il est très apprécié des Arboisiens et des habitants du canton, d'ailleurs cette année, beaucoup de maires des communes environnantes l'ont demandé et distribué : La Châtelaine, Les Planches, Pupillin, Saint-Cyr-Montmalin, Montigny, Abergement le Grand, la Ferté.

Ils ont été remerciés de leur intérêt pour ce support.

Pour rappel, l'agenda est financé entièrement par des encarts publicitaires. Cette recherche de sponsors est faite en régie interne par le service culturel. Une fois encore, beaucoup de demandes d'entreprises, commerces arboisiens et autres, l'agenda n'a rien coûté à la Ville sauf le temps de collecte d'informations, rédaction du contenu et choix des visuels. La commission remercie chaleureusement tous les partenaires. Pour info, des encarts sont déjà réservés jusqu'en 2022.

- Perspectives 2019

En avril, la folle semaine de musique : 9<sup>ème</sup> édition : du 7 au 13 avril 2019

**8 mai : foire aux fleurs et brocante des Pompiers.**

**Mai-Juin : festival de caves.**

**22 mai : proposition par Enguerrand Ecarnot (ancien professeur de l'école de musique) d'un concert d'un duo folk/blues qui vient de La Rochelle et qui fait une tournée promo dans l'Est.**

**2019 sera marquée une fois encore par le passage d'événements sportifs notamment cyclistes :**

**28 avril : Tour du jura : 2 passages dans les rues**

**12 juillet : Tour de France : le tour traversera donc Arbois, avec un clin d'oeil au vin jaune, dans le cadre du centenaire du maillot jaune.**

**18 mai : Nuit des musées**

**21 juin : fête de la musique**

**12 juillet au 16 août : Les vendredis à Sarret**

**12 juillet : Flying Orkestar**, fanfare balkanique et humoristique

**19 juillet : Radio Bistrot**, rock festif

**26 juillet : Morik Trio**, chanson métissée, folk caribéen

**2 août : Tanino Quartet**, dans le cadre du Festival de tango

**9 août : Tex'O**, chansons Anecdotes, variété chanson française

**16 août : Alfred Massai & The Pulp Diction Orkestra**, chanson française aux nuances jazz/blues/groove

1er au 4 août : 3ème édition Festival de tango

14 juillet au 25 août : 19ème édition du Festival International d'Orgue : concerts à l'église et petits concerts du marché / "orgue et chocolat"

1er septembre : Fête du Biou

21 & 22 septembre : Journées Européennes du Patrimoine

5 octobre : Journée citoyenne

13 octobre : Marathon Pays de pasteur

8 décembre : spectacle de fin d'année pour les enfants

### \* **Tarif Foire aux Fleurs 2019**

Comme chaque année, la Foire aux fleurs aura lieu le 8 mai sur la Place de la Liberté. Les pompiers organiseront en parallèle sur la promenade des Tiercelines leur brocante annuelle.

Par délibération du 12 février 2015, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs de la Foire aux Fleurs comme suit :

- Droits d'inscription : 60€ (qui comprennent l'attribution de 6ml)

Vu que les tarifs 2018 ont été reconduits pour 2019 lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2018, le droit de place à l'étalage a été fixé à 0,90 € le mètre linéaire, il est donc proposé de fixer à 0,90 € le ml supplémentaire.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit ces tarifs pour 2019 et 2020.**

- Expositions Hôtel de ville

Avril / Mai : Jeanic Giboudeau, peintre Abergement Le Grand – Exposition salle expo

8 au 20 Avril : demande de l'association Juralliance pour l'exposition annuelle d'œuvres réalisées par les résidents de leurs établissements (foyer de vie Horizon, ...)

Mai/Juin : Marylise Froehly / Evelyne Collery, peintres animaliers.

Juillet/août : expo-vente des Métiers d'Art de F-C

Septembre : créneau disponible

Octobre : Florian Falcoz, photographie d'orage

## **15 – COMMUNICATIONS**

### \* **Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal**

- ✓ Aménagement des accès du pôle de secours – Désignation du Cabinet REICHARDT FERREUX en qualité de maître d'œuvre. Frais de mission fixés forfaitairement à 4 464 € T.T.C. ;
- ✓ Acceptation d'un don de M. BONOTTE Bernard – Lettre de Louis Pasteur à Jules Vercelet ;
- ✓ Acceptation d'un don de Mme RICOUX Simone et M. MOLLIET Gilbert – 17 photos originales de la libération d'Arbois et 2 tirages d'anciens clichés de la destruction du pont Pasteur ;
- ✓ Marché complémentaire – Lot 07A – Isolation extérieure du marché de construction de la gendarmerie – attribué aux entreprises Saillard et 2 F Construction pour un montant de 60 000 € T.T.C. ;
- ✓ Avenant 01 au lot 14 – Plates formes élévatoires du marché de construction de la gendarmerie suite au transfert de la Société ARATAL à la Société ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY.

### \* **Subvention MJC sur fluides 2018**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 6 700 € à la MJC pour le paiement des fluides 2018.

M. AMIENS Bernard parle du courrier déposé sur la table des conseillers à la demande de Mme MEUNIER. Il ajoute que contrairement à ce qui est écrit il n'a pas donné de blanc-seing à la gestion de la MJC ; il a simplement assuré en assemblée générale que la MJC avait bien fourni tous ses comptes en ce qui concernait les fluides. Il rappelle que la volonté de la Commune était de rendre la MJC responsable sur les dépenses relatives aux fluides.

M. COURT Jean-Jacques rappelle que la MJC s'est engagée à reverser la part de subvention trop perçue en 2018.

M. PIERRE Alain s'interroge sur le fait que l'on permette à la MJC de ne pas fournir de comptes complets à la Commune lors de sa demande de subvention alors que toutes les autres associations qui ont des subventions bien moindres y sont obligées.

Mme ROLET Jessica s'interroge sur la tenue des comptes à la MJC. Elle rappelle qu'elle a été trésorière de cette association et qu'elle avait mis en place des outils et des conventions avec des organismes qui permettaient de tenir facilement les comptes et de payer les salaires des agents. Pour rappel, à son arrivée, les salariés n'avaient plus de salaires depuis quelques mois et les comptes n'étaient plus tenus. Lorsqu'elle a quitté ses fonctions, tout ceci était en place et fonctionnait parfaitement, elle s'étonne de ce retour en arrière.

M. MOREL Jean-Claude souhaite qu'un groupe de travail soit mis en place pour contrôler les comptes de la MJC, en lien avec les obligations municipales de contrôle de l'utilisation de la subvention.

M. AMIENS Bernard répond que ceci sera mis en place dans le cadre des commissions culture et associations qui se réunissent conjointement pour l'étude des dossiers de subvention.

\* **Construction caserne de pompiers**

M. AMIENS Bernard indique qu'à ce jour, le Maire de Vadans refuse de participer au financement de la caserne. Des négociations sont menées, afin qu'il s'engage à participer même si son paiement est différé. Le but est d'éviter de retarder la construction ; en 10 ans, les interventions des pompiers ont doublé, il est nécessaire d'avoir désormais une caserne dans un temps raisonnable pour éviter de mettre les pompiers en difficultés dans l'exercice de leurs missions.

La séance est levée à 22 h 45.